

LE NORD

EMPARONS-NOUS DU SOL.

La COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU NORD

ST-JEROME, 16 NOVEMBRE 1893

RÉDIGÉ EN COLLABORATION

LE NORD

Journal Hebdomadaire. Publié à St-Jérôme, comté Terrebonne, par La Cie d'Imprimerie du NORD. REDIGE EN COLLABORATION Dr W. GRIGNON, Directeur.

Abonnement... 1.00 par année. 50 c. pour 6 mois

ANNONCES Première insertion... 10 cts la ligne. Insertions subséquentes... 5 cts

Pour annonces, abonnements, impressions, etc., s'adresser à S. MAGNANT, Gérant.

ENCORE UN ZELE DEVERGONDE

Certains députés veulent évidemment poser à la fougue socialiste. A les en croire, l'humanité n'aurait qu'une mission, qu'une fin : sauver l'ouvrier de ses dettes. C'est ainsi qu'après lui avoir taillé un patrimoine insaisissable capable de faire envie aux patrons, après avoir rendu les avocats faméliques à force de rogner les tarifs, on attend à peine que la lecture du discours du trône soit terminée, pour annoncer à cor et à cri qu'un député se lèvera bientôt pour faire statuer que les avocats n'aient plus droit à aucun salaire dans les actions de \$25 et au-dessous.

Nous aimerions bien à savoir pourquoi cet ami de cœur des mauvais payeurs n'a pas commencé par demander la réduction et même la suppression de son indemnité sessionnelle, car notre chère province est assez endettée pour se sentir soulagée en s'exemptant de faire une dépense aussi frivole que le traitement de ce député. Son bill a déjà échoué misérablement et, cette année, nous espérons qu'il sera foudroyé par le mépris des législateurs sensés.

Allons ! illustre Portalis des lois mort-nées, continuez tant qu'il vous plaira, d'exempter vous et vos amis, de saisie mobilière, ajoutez à l'interminable série des objets insaisissables, les chats, les rats... et les mouches du plafond, si vous l'aimez : vous prouverez par là non l'aisance, mais l'opulence des foyers ouvriers. Mais, de grâce, ne vous mêlez pas d'ergoter sur la valeur des services professionnels de l'avocat, pas plus que du notaire, de l'arpenteur ou du médecin, et veuillez bien croire que votre innovation serait un coup de lumière trop vif pour les yeux habitués à la sereine clarté d'une expérience séculaire.

Pour finir par une digression, nous dirons que les députés sérieux devraient opposer aux sornettes de ce bill un amendement à la procédure pour accorder la distraction des dépens (disons \$2 la limite actuelle) dans les cours des commissaires. Car, on l'a déjà assez dit, les payeurs chicaniers font assez souffrir le commerce par leurs atermoiements sans leur faire payer des frais de procureur. Qu'on ne dise pas que les créanciers peuvent plaider sans avocat devant ces cours d'équité. C'est un trou beau principe : il ne signifie rien en pratique, nous en attestons les innombrables et ruineux certiorari que cette équité a faits pleuvoir dans les campagnes.

LA SESSION

UNE GRANDE RÉFORME

Le travail déjà opéré par les chambres provinciales dénote chez

nos législateurs une ardeur résolu-tion de faire de la session présente une des plus fructueuses et des plus économiques. On verra plus loin, par le discours du trône, quelles seront les principales mesures administratives ou législatives soumises à l'examen de nos mandataires.

Une qu'il convient d'approfondir est le projet de loi de l'hon. Casgrain, pour la refonte de l'acte de juridiction.

Si ce projet a été présenté quelque peu hâtivement à la session précédente, on ne saurait méconnaître que plusieurs sections du barreau n'en ont pas été moins prime autières en y passant condamnation en bloc.

Aujourd'hui la réflexion est venue et l'on s'aperçoit, avec surprise, que ce bill, dégagé de quelques imperfections d'essai, comporte une des plus sages et des plus belles révolutions que l'ordre judiciaire ait subies.

Rien ne sert de dire, comme la Patrie, qu'il n'y a qu'une voix dans la presse et le barreau pour demander le rejet du bill, le Nord avec les réserves nécessaires, l'a déjà fortement approuvé à la suite de la Minerve, la Presse et des journaux de toutes nuances.

Il n'entre pas dans le cadre de cet article d'analyser intégralement le projet de loi. Il faut se borner à considérer les avantages les plus évidents qui découleront de l'application du nouvel acte, surtout pour les justiciables de Terrebonne et des comtés environnants. Disons de suite que la principale objection, celle qui a soulevé un véritable tollé contre le bill, la recentralisation des cours criminelles, est tombée. Les organes ministériels, ayant annoncé que la législature va laisser intacte cette branche de la judicature.

On nous informe aussi que dans l'intérêt des justiciables la législature n'enlèvera pas aux circuits de comté, qui en jouissent, la juridiction appelable.

Ces objections éliminées, la loi Casgrain devient un insigne bienfait pour nous.

1o. Du chef de l'économie elle vaut environ quarante mille piastres par année à la province. En effet toutes les magistratures stipendiaires à la solde de la province disparaissent pour faire place à des offices de juge salariés par le gouvernement fédéral.

2o. Voici comment M. Lamothe, avocat, dans une lettre à la Presse apprécie les autres avantages.

J'ai promis de démontrer que la décentralisation judiciaire ne serait pas affectée, mais que le fonctionnement en serait amélioré, et je vais le faire maintenant.

J'attire spécialement sur ce point l'attention de mes confrères de la campagne.

Toutes les actions qui s'intendent actuellement dans les districts ruraux continueront de s'y tenter, de s'y instruire et de s'y juger.

Pas un seul litige actuellement du ressort des districts ruraux ne deviendra, par la loi nouvelle, du ressort des autres districts.

Les plaideurs n'auront point à se déplacer ; les témoins non plus.

Et les avocats pourront et devront même continuer à résider dans leurs districts respectifs.

Jusqu'ici, donc, rien de changé ; et la décentralisation reste complète. Qu'est ce donc qu'il y a de changé.

Voici : La cour dans les causes de \$400 et au-dessus, sera présidée par un juge de Montréal ou de Québec ; et c'est tout.

Mais, par contre, chaque district

aura un juge résident, ce dont sont privés aujourd'hui six des districts ruraux, savoir : Terrebonne, Joliette, Richelieu, Rimouski, Beauce et Saguenay.

Et ce juge résident sera un véritable juge de la cour supérieure, sauf le nom, puisqu'il aura tous les pouvoirs des juges de la cour supérieure actuels dans les affaires sommaires, dans les matières requérant célérité, dans les brefs de prérogative dans toutes les affaires de chambre, cession des biens, tutelle, curatelle, la décision des questions de droit, la décision des objections à l'enquête enfin tout si ce n'est l'audition au reste dans les quelques causes peu nombreuses dans lesquelles le montant érigé dépassera \$400.

Ces changements comportent pour les districts ruraux des avantages dont on ne peut se dissimuler l'importance. Ainsi : Ils auront toujours un juge résident, ce qui leur manque souvent actuellement.

2o Ils pourront recourir à ce juge résident pour toutes les affaires pressantes. 3o Ils auront l'avantage de faire entendre leurs causes importantes devant un juge d'une juridiction supérieure venant des grands centres. 4o Ils n'auront plus à se plaindre de cette jurisprudence particulière et locale contre laquelle ils n'ont point actuellement de remède facile. 5o Il y aura chez eux, comme dans les grands centres, uniformité de jurisprudence.

6o Lorsqu'ils ne seront point satisfaits d'une décision à l'enquête ou de la solution d'un point de droit par le juge du district dans les causes de \$400 et au-dessus, ils auront l'avantage de porter cette décision devant un juge de juridiction supérieure — ce qui est beaucoup plus raisonnable que de demander au juge siégeant au mérite de revenir la décision rendue par lui-même au cours de l'enquête. 7o Ils auront comme les grands centres du reste, l'immense avantage de recourir facilement à une cour de révision qui sera une véritable cour d'appel composée de juges d'une juridiction supérieure, et ayant par là une efficacité beaucoup plus prononcée.

Aujourd'hui les décisions interlocutoires de leurs juges ne peuvent être revisées, règle générale, qu'après le jugement final, et par la cour de révision dont les juges n'ont qu'une juridiction égale.

Les termes de la cour supérieure étant fixés par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, il n'y a pas à craindre qu'il y ait négligence des juges à se rendre dans les districts. Qui ne voit immédiatement, après ce court résumé, que non seulement la décentralisation judiciaire demeure intacte, mais que même son fonctionnement va en être grandement amélioré ?

Les avantages du nouveau système ne sont-ils pas évidents et ne font-ils pas plus que compenser le léger désavantage — et encore ce n'est pas un, — d'avoir un juge venant des grands centres pour entendre au mérite le petit nombre de causes importantes dont le montant dépasse \$400 ?

Est il besoin de dire que la nouvelle organisation judiciaire, en donnant au district de Terrebonne, un juge résident, lui fait une faveur qu'il a sollicitée avec les plus vives instances depuis au-delà de dix ans ?

Qu'on songe donc à tous les droits de la plus haute importance, perdus ou périmés faute de la signature du juge, dans les cas de célérité.

L'uniformité de jurisprudence

est un autre bienfait dont on ne peut s'exagérer la portée. Que peut-on imaginer de plus rebutant pour le plaideur, et de plus dissolvant pour l'autorité des tribunaux que ces surprises de contradiction où l'on voit d'un jour à l'autre, avec un changement de juge, un bouleversement complet des idées reçues sur des sujets aussi familiers aux campagnes, par exemple, que l'action populaire pour le recouvrement des amendes du code municipal ?

Nous faisons donc des vœux pour que la loi Casgrain reçoive l'appui le plus chaleureux des députés soucieux des véritables intérêts de la justice provinciale, en même temps que nous faisons le souhait de voir apporter à ce bill toutes les modifications que la sagesse et l'expérience inspirent aux critiques impartiaux.

CAMPAGNARD.

UN CONDUCTEUR DE MALLES

Parmi les réformes qu'on nous promet dans le service des trains du nord de St-Jérôme, il n'en est pas de plus urgente que la création d'un office de conducteur de malles par le département des postes.

Le service actuel est défectueux au point de faire regretter la bonne vieille diligence à un ou deux chevaux, cette bonne vieille patache pleine de philosophie mélancolique qui, avec ses coursiers fourbus, touchait le terme aussi régulièrement qu'un chronomètre.

Une fois c'est la malle du nord qui va visiter l'exposition de Montréal pour revenir à sa destination à St-Jérôme.

Un autre tantôt ce sont les lettres de St-Jérôme en destination de Ste-Adèle qui vont coloniser à St-Jovite pendant que les destinataires, ignorant la teneur de ces lettres, font des voyages et des dépenses inutiles.

Pensez donc qu'une personne qui écrit de St-Sauveur à Piedmont, distance d'un mille, doit savoir que sa lettre prend le M. & O et fait le tour de la ligne jusqu'à Montréal pour revenir à 28 arpents de son point de départ.

Les lettres du nord pour Québec passent aussi par Montréal, avec retard d'une journée, tandis qu'il serait si simple de les déposer à la jonction St-Martin. Bref, il nous faut un conducteur de malles sur le M. & O. comme ailleurs.

A PROPOS DES DERNIERES ELECTIONS DE FRANCE

On sent la Foi, l'Honneur, le Devoir, ces beaux... (S. LÉGERAND)

Tu as vaincu, République franc-maçonne et athée des Dupuy, des Constants et des Rouvier, République juive et tripoteuse des Reinach et des Wilson, des Arton et des Cornélius Herz !

Juifs allemands échappés des guttos de Hambourg et de Frankfurt, ignobles Turcarets de la Bourse, écumeurs de tout poil et de toute tribu, forbins cosmopolites, jetez aux quatre coins de la noble terre française vos bruyantes clameurs !

Frères Trois Points, poussez un triple houré ! enfants de la Veuve, exécutez une batterie d'allégresse ! O honte ! vous avez encore à votre honneur la France de Louis le Saint et de Jeanne d'Arc, de Duguesclin et de Bayard, de Louis XIV et de Napoléon !

Il ne reste personne ! comme la baguette de Tarquin, le niveau maçonnique et le chèque ont abattu tout ce qu'il y avait de généreux et

de fier, tout ce qui avait une effigie, une personnalité.

Paul Déroulède, le plus loyal et le plus chevaleresque des hommes Lucien Millevoye, l'amiral de Dom-pierre d'Hornoy se sont retirés de la vie publique, écœurés de toutes ces intrigues de couloirs où le nom de la Patrie n'est pas même prononcé, où les intérêts de la France sont sacrifiés aux appétits d'infâmes histrions.

Albert de Mun, le sublime orateur, Gustave de Lamarzelle, Jacques Piou, le Provost de Launay, Jules Delahaye, Edouard Drumont ont été défaits par d'obscurs politiciens de village, par des sous-vétérinaires.

Paul de Cassagnac, enfin, le vaillant tribun, l'irréductible champion des libertés politiques et religieuses, a succombé dans l'arrondissement de Mirande (Gers).

La bataille a été terrible : M. de Cassagnac ne lutte pas, en effet, avec les armes émoussées du tournoi, mais avec les armes aiguës de ceux qui gardent les mains dans leurs poches et regardent les étoiles, et il n'a jamais demandé qu'une faveur : celle de passer devant et le premier, chaque fois qu'il y aurait du danger.

C'est au cri de Pour Dieu ! Pour la France ! qu'il s'est jeté au plus épais de la mêlée : jusqu'au dernier moment, il a fait face à l'effroyable meute déchaînée contre lui, et s'il n'eût tenu qu'à l'intrépide jouteur, la victoire fût restée fidèle à ses drapeaux.

Malgré la pression officielle et la corruption s'étaient au grand jour, malgré l'acharnement des fonctionnaires de tout ordre, depuis le préfet et les sous-préfets jusqu'aux gendarmes et aux cantonniers, le Géant aurait encore une fois terrassé et mis en déroute les forces coalisées de la Gauche, sans la défection d'une poignée de conservateurs, de catholiques.

Avoir payé durant un quart de siècle de sa fortune, de sa santé et de sa vie, avoir dépensé le meilleur de soi-même au service de toutes les belles et grandes causes, et être frappé par derrière comme le duc de Guise, être trahi par les siens comme Cadoudal ! il y a là quelque chose qui révolte la conscience.

Pour celui qu'on a appelé à juste titre le Ney du parti conservateur, la journée du trois septembre a donc été un Waterloo parce que Gouchy a joint ses forces à celles de Blücher. Un contre cinq la partie était égale, mais un contre dix, c'était trop.

De moins l'honneur est sauf, M. de Cassagnac est tombé en pleine charge, face à l'ennemi, " Perit, sed in armis " !

La presse catholique et conservatrice, à de rares exceptions près, a stigmatisé la conduite de ceux qui pour assouvir de basses rancunes, ont brisé la carrière politique de M. Cassagnac.

Des adversaires acharnés, comme le sénateur Ranc, du journal Paris, ont exprimé leur amer regret de voir la tribune française privée de l'une de ses gloires et n'ont pas refusé au valeureux soldat ce salut des armes où il y a à la fois du respect, de la tristesse et de l'émotion.

Et nous croyons être ici l'interprète des sentiments de notre race généreuse en disant que tous les bons Canadiens-Français ont appris avec une véritable douleur le décès de MM. de Mun et de Cassagnac. Ils ont, en ces jours sombres, nos plus ardentes sympathies : puisse l'écho leur en parvenir ! Gloria Victis !

C'en est donc fait ! la tribune du Palais Bourbon ne retentira plus de la limpide et hautaine éloquence d'Albert de Mun, des improvisations chaleureuses et vibrantes comme des sonneries de clairon de Paul Déroulède, des impitoyables réquisitoires de Jules Delahaye et de Lucien Millevoye, des colères vengeresses et des foudroyantes répliques de Paul de Cassagnac.

La parole est aux opportunistes Dupuis de Lôme, Rochon Trouillot ou Guignard, aux révolutionnaires Guard, Baudin, Vaillant ou Chauvière, au cabaretier Vaux, au coiffeur Chauvin !.....

O fier et noble pays de France ! Terre du dévouement, de l'honneur, de la foi.

ne te ressaisiras-tu pas ? seras-tu longtemps la proie de rhéteurs es de charlatans prêts à tout faire parce qu'ils ne font rien, à tout prendre parce qu'ils n'ont rien, à être tout parce qu'ils ne sont rien ? l'heure sonnera-t-elle bientôt où tu te dégaseras des tentacules, de la pieuvre judéo-maçonnique ?

Nous l'espérons envers et contre tout : aux douloureuses épreuves succéderont les éclatantes revanche. Un homme résolu et clairvoyant mettra enfin la main sur la barre et orientera vers les eaux se-reines le navire désarmé.

On a beaucoup admiré, cette année, au Salon du Champ de Mars, à Paris, un tableau du peintre Chigot, les Vaincus d'un jour : un soldat blessé tient d'une main le drapeau tricolore et de l'autre salue un Christ qu'on entrevoit dans le lointain, tandis que de ses lèvres semble s'échapper le cri de Déroulède : La France n'est pas morte encore ! Vive la France !

C'est un peu l'image de la situation présente. Si beaucoup d'honnêtes gens écœurés ne luttent plus que mollement, les vaillants restent sur la brèche. Pour ne parler que des journalistes, Paul de Cassagnac, Lucien Millevoye et Jules Delahaye, s'ils n'ont plus de mandat législatif, ont encore leurs plumes et la pointe en est acérée comme l'épée d'un preux.

Auguste Roussel, Eugène Veillot, J. Cornély, A. de Kérouhan, Oscar Havard défendent admirablement les traditions et les croyances de la France catholique.

Edouard Drumont, le terrible poète, bat en brèche, dans la Libre Parole, la Juiverie et la franc-maçonnerie et prépare le jour où le sang de France, comme le disait l'héroïque Pucelle affirmera sa suprématie sur le vieux sang gaulois.

Les nations condamnées à mourir, a dit un grand évêque, ne sont pas celles on l'on attaque la foi, la vérité, la justice et les mœurs, ce sont celles où on ne les défend pas.

Eh bien ! rassurons-nous, gardons notre espérance en des jours meilleurs et répétons avec le comte de Mun : " Dieu n'abandonne pas l'Eglise et il n'a pas abandonné la France qui vivra parce qu'elle est la FILLE AÎNÉE de l'Eglise."

H. DE NOUAILLÉ.

NOUVELLES DU NORD

St-Hyppolite

M. Cruchet grand pêcheur et chasseur devant le Seigneur est encore dans nos parages : on le voit à une chasse abondante et fructueuse sur le lac Kilkenny et ses alentours. Dire le nombre de gibiers aquatiques qui sont tombés dans les embûches savantes est im-

possible. On n'a jamais vu un homme aussi chanceux et aussi privilégié.

On ne voit presque plus de tristes grises cette année sur les frayères du lac Kilkenny, la chose n'est pas surprenante quand on sait de source sûre que certaines personnes sans scrupules et au mépris de la loi, tendent des rets dans le lac autrefois si poissonneux et aujourd'hui à peu près ruiné. Si nos gardes pouvaient faire cesser ces abus, quel concert de félicitations ils recevraient.

FIL HAÏT

STE-AGATHE

Mr Adolphe Bazin, étudiant en droit, qui vient d'être élu président du cercle Ville-Marie à Montréal, après une lutte retentissante, est le fils du notaire J. S. P. Bazin de Ste Agathe. Nos félicitations à l'heureux vainqueur.

Le sur "La Presse" de samedi dernier :

VON DE KERCHOVE HERRE BOUDT DE LAET — Un mariage privé dans la colonie Belge et le monde élégant de Montréal, a eu lieu le samedi 11 novembre, à la chapelle du Sacré Cœur, paroisse Notre Dame, à 6 1/2 hrs du matin. M. Jules Von de Kerchove épousait Mlle Bertha Herreboudt de Laet, de Ste-Agathe des Monts.

Les témoins pour le mariage étaient : MM. Charles et Joseph Von de Kerchove, et pour la mariée : M. T. L. Herreboudt de Laet et M. le comte Raoul Ogier d'Ivry. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. M. Marre, P. S. S.

Étaient présents : Madame Herreboudt de Laet, Madame la comtesse Ogier d'Ivry, Mlle Manita et Mlle Clara Herreboudt de Laet, Madame Laberge, le baron Arthur de Pierpont, le baron Van Hugel. Les jeunes époux sont partis pour les Chutes Niagara.

Que Monsieur Von de Kerchove et sa charmante épouse veuillent bien accepter les félicitations et les vœux de bonheur de leurs amis de Ste Agathe.

Monsieur le comte d'Ivry fait de nombreuses améliorations sur son domaine du Manitou. Ainsi, il est à faire construire un moulin à scie, pour débiter le bois qui se trouve en abondance et des plus beaux sur ses propriétés.

Monsieur le comte a aussi fortement l'intention de construire une brasserie, qui devra fonctionner l'an prochain. C'est une excellente idée. Et tout en retirant de jolis bénéfices de cette industrie, monsieur le comte rendra un service signalé à la paroisse de Ste-Agathe.

Il est assez rare que l'on voie des castors ici, soit dit sans allusion à la famille des rongeurs politiques de ce nom. M. le comte d'Ivry, qui est un Nemrod consommé, en a tué un magnifique (pas un castor politique, bien entendu.) dans la forêt du Manitou.

PASCIAL.

LEGISLATURE PROVINCIALE

RENTRE DES CHAMBRES

Discours du Trône — 53e anniversaire de la naissance du lieutenant-gouverneur — Notes parlementaires.

Québec, 9 novembre 1893.

La troisième session de la Législature provinciale a été ouverte solennellement cette après-midi.

Chose assez rare, presque tous les députés étaient à leur siège. Les honorables ministres sont déjà activement à l'œuvre. Sur le premier rang de l'opposition, nous avons vu MM. Mercier, Marchand, Tessier, Shehyn, Bernatchez, etc.

A trois heures l'honorable M. Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province, arriva au palais législatif accompagné de sa garde

d'honneur et de l'artillerie royale. Puis, quelques minutes plus tard, le huissier de la verge noire vint, avec le cérémonial ordinaire, prier les honorables députés de se rendre dans la salle du Conseil Législatif. La salle était déjà remplie par les invités, et jamais nous n'avons vu une foule aussi considérable assister à l'ouverture d'une session.

Le lieutenant-gouverneur, entouré de ses ministres, prononça le discours suivant :

LE DISCOURS DU TRÔNE

"Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

"Messieurs de l'Assemblée Législative, "Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au siège du gouvernement et de vous voir réunis pour commencer les travaux de la troisième session du présent parlement. Je vous remercie de votre célérité à nous apporter le concours de vos lumières et de votre expérience.

"Depuis la dernière session de la législature, Son Excellence le comte de Derby, gouverneur-général du Canada, a terminé son terme d'office et a quitté notre pays après avoir témoigné dans plus d'une occasion difficile de sa sympathie à l'égard des Canadiens et prouvé son zèle éclairé pour la gloire et les véritables intérêts de Sa Majesté et de l'Empire.

"Son Excellence le comte d'Aberdeen, que notre gracieuse souveraine nous a donné comme successeur, a déjà su se gagner l'estime et l'affection de toutes les classes de notre population. Sa nomination à la haute position qu'il occupe maintenant est la continuation de cette heureuse politique coloniale qui a procuré au Canada l'avantage d'être gouverné par des hommes choisis entre les plus illustres d'Angleterre et dont les noms sont restés populaires à juste titre parmi nous.

"Un rapport de la commission chargée de préparer et de classer les objets destinés à l'exposition universelle de Chicago, vous sera soumis et vous pourrez juger avec satisfaction que la province de Québec a concouru très avantageusement à cette exposition des travaux de ses écoles, des produits de ses forêts, de ses mines et de son agriculture.

"Vous serez appelés de nouveau, pendant cette session, à assister mon gouvernement dans l'œuvre qu'il a entreprise d'améliorer et de perfectionner notre agriculture, qui est bien le véritable fondement de notre prospérité nationale.

"Le nombre de syndicats de l'industrie laitière s'est doublé durant l'année dernière ; au delà de 200 élèves ont suivi les cours à l'école centrale établie à St Hyacinthe pour promouvoir cette industrie, et dans toute la province des cercles agricoles se sont formés comme par enchantement, en un mot, l'agriculture a fait des progrès considérables. Toutefois, quelque satisfaisants que soient les résultats obtenus, il y a place encore pour d'autres améliorations et les efforts de mon gouvernement sont dirigés dans ce but.

"La législature adoptée à la dernière session relativement aux chemins de fer a eu l'effet désiré. Elle a conservé aux compagnies bona fide tous leurs droits et privilèges obtenus antérieurement et a éliminé les compagnies qui étaient incapables de mener à bonne fin leur entreprise et finalement a relevé la province des obligations éventuelles qui portaient préjudice à son crédit.

"Les anciens propriétaires de l'Asile de Beauport ont vendu cet établissement à cette communauté religieuse de femmes connues sous le nom de Sœurs de la Charité, et mon gouvernement a fait un contrat avec cette communauté pour l'entretien des aliénés. Ces deux contrats vous seront soumis.

"dites ordinaires : ce surplus qui est relativement considérable, a servi à payer les dépenses extraordinaires et à réduire la dette flottante de telle sorte que l'équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires se trouve pratiquement accompli. Il y a cependant raison d'espérer que non-seulement les taxes ne seront pas augmentées, mais qu'elles seront au contraire diminuées graduellement dans un avenir prochain. Cet espoir doit encourager le peuple de la province à observer fidèlement les lois passées pour rencontrer les exigences de la situation financière. Vous aurez à étudier de nouveau le système de taxes adoptées en 1892 pour voir les changements qui devront y être faits. L'expérience acquise par la mise en force de ce système les remarques soumises par tous ceux qui ont étudié cette importante question vous serviront sans aucun doute à trouver une solution satisfaisante.

"Mon gouvernement, à cause de la crise intense qui sévissait sur le marché monétaire, devait se borner à faire des arrangements temporaires pour rencontrer l'emprunt de vingt millions de francs contracté en 1891, pour rencontrer aussi les autres obligations de la province. Ces arrangements vous seront soumis. Bien qu'il y ait raison d'espérer que nous n'aurons plus bientôt à redouter les effets de cette crise, mon gouvernement vous soumettra des mesures qui lui permettront d'utiliser certains ressources, si l'événement prouve qu'il est mieux d'en agir ainsi. Je vous engage fortement à sérieusement considérer la situation financière. Vous vous convaincrez de la nécessité d'exercer la plus stricte économie, de n'ajouter rien à la dette de la province et plutôt de diminuer cette dette à chaque occasion. Cette politique s'impose, autrement vous ne pourrez pas obtenir à votre crédit cette confiance que les grandes ressources de notre territoire et l'industrie de notre population devraient commander.

"Messieurs de l'Assemblée Législative "Les comptes publics pour l'année dernière et les estimés pour l'année à venir, commençant du premier juillet prochain, et les estimés supplémentaires pour l'année courante vous seront soumis.

"Honorables MM. du Conseil Législatif,

"MM. de l'Assemblée Législative, "Vous serez appelés à légiférer à nouveau sur la vente en détail des liqueurs enivrantes. Cette question continue à préoccuper sérieusement l'attention publique. Considérant les maux causés par l'intempérance, vous ne refusez pas, j'en suis convaincu, à passer la législation que demandent les intérêts de la société.

Le duel Ramonet

(Suite)

VI

A ce moment, arrivaient Ramonet et Peignot, bras dessus, bras dessous, et en causant amicalement : ce bon Peignot ! — cet excellent Ramonet ! puis apercevant les deux combattants :

— Hein ! quoi ! s'écria Ramonet. — Ils se battent ! dit l'autre. Et tous deux de crier : Arrêtez ! arrêtez !

Glousseux et Monpâté s'arrêtèrent à ce cri. Le premier frappant alors sur l'épaule de son client : — Le voilà, monsieur Monpâté, dit-il, le brave que vous accusez de n'avoir pas de cœur.

— Pas de cœur ! moi ? Et Ramonet eut le geste du Cid, répondant...

... ? Tout autre que mon père l'éprouverait sur l'heure.

— Le voilà, dit à son tour Monpâté, en montrant Peignot, celui que vous accusez de couraïse.

Peignot eut un sourire de superbe dignité : — Ce n'est pas sérieux, fit-il.

Et Glousseux brandissant son épée :

— Je vous attends, monsieur Monpâté, dit-il.

— A vos ordres, monsieur Glousseux.

Et les deux adversaires reprirent le combat.

— Vous ne pouvez pas vous battre sans témoins, leur crient Peignot et Ramonet.

— Vous nous en servirez, répondent les deux enragés bretteurs.

— Vous étiez les nôtres, fit Ramonet, à charge de revanche ; veux-tu être témoin, Alfred ?

Et Alfred répondit d'un air crainte :

— C'est un devoir auquel je ne me soustrairai pas, Ernest, et, voyant l'acharnement de leurs clients :

— Pas de corps à corps, messieurs ! cria-t-il d'une voix tonnante.

— Ni de parade de la main gauche ! ajouta énergiquement Ramonet.

A ce moment revient le docteur :

— Ils sont aux navets ! dit-il en entrant. Puis, voyant les combattants aux prises :

— Ah ! très bien, on a commencé sans moi ; dépêchez-vous, messieurs, le déjeuner est en train ; les casse-

roies chantent, les brochures tournent, ça fait plaisir à voir... Eh ! là-bas... parez et rompez !... mais rompez donc, sapristi !... Puis, s'adressant aux deux spectateurs :

Vous ne leur avez donc pas recommandé... ? Et il resta stupéfait devant deux figures inconnues... mais qui donc se bat ? demanda-t-il.

— C'est nous qui devons nous battre, dit Peignot.

— Oui, ajouta Ramonet, et ces messieurs qui se battent, devaient être nos témoins ; alors nous étant reconciliés, Alfred et moi...

Le docteur n'écoutait plus.

Il s'était élançé vers les deux champions, à qui son arrivée n'avait fait perdre ni une botte ni une parade :

— Arrêtez ! leur cria-t-il.

Mais ils n'entendent rien — comme Étéocle et Polydice :

Dans le sein l'un de l'autre ils cherchent [un passage.

— A moi, messieurs ! crie le docteur éperdu ; ils vont se traverser d'outre en outre ; séparons-les !

Mais Peignot et Ramonet, absorbés dans leur admiration pour les deux braves, ne l'entendaient pas.

Le corps à corps, qu'ils avaient interdit, s'était produit ; et l'exclamation inquiète du docteur les tira enfin de leur extase.

On se jeta sur les deux enragés duellistes ; le docteur tenta d'enlacer Glousseux, mais son ventre proéminent et ses bras courts l'empêchaient de l'étreindre solidement, et Glousseux ne reculait pas d'une semelle.

Quant au pacifique Monpâté, c'était un mouton enragé, il fallut se mettre à deux pour l'écarter de son adversaire, dont il semblait vouloir faire un hachis.

A la demande du docteur, on lui expliqua les causes de ce duel aussi, acharné qu'imprévu et le changement de rôles des deux autres personnages.

Et lui éclata de rire : — J'ai vu bien des combats singuliers, dit-il, mais aucun d'aussi singulier que celui-ci.

— L'honneur est satisfait ! dit Peignot.

— Sur toute la ligne, ajouta Ramonet ; n'est-ce pas, Alfred ?

— Oui, Ernest.

Et ils se serrèrent la main. Ce fut au tour des témoins de rire aux éclats.

— Comment, dit Glousseux, nous allons nous couper la gorge pour ces deux poltrons.

— Pour ces deux couards ! ajouta Monpâté.

— Permettez ! dirent ceux à qui ceci s'adressait...

— Nous ne vous permettons qu'une chose, dit Monpâté : c'est de payer le déjeuner.

— Et cent francs pour moi, pour mon assistance, ajouta le docteur.

— Mais vous ne nous avez pas assistés, dirent-ils.

— Alors, messieurs, je suis prêt ; le linge, la charpie vous attendent ; habit bas et en garde ! Que je me sois dérangé pour rien ou pour quelque chose, c'est le même prix.

— Ça ne fera toujours que chacun cinquante francs, dit Ramonet ; ça te va-t-il, Ernest ?

— Comme tu voudras, Alfred.

— Allons, messieurs, dit le docteur, tout le monde est reconcilié ; le déjeuner nous attend ; en route !

JULES MOINEAUX.

POLICES D'ASSURANCES
Données pour RIEN

POURQUOI PAYER POUR S'ASSURER

ou pour renouveler son assurance quand on peut le faire pour rien dans une des meilleures Compagnies d'assurances du monde.

Voici une liste des marchands qui donnent ces Polices d'Assurances, à St-Jérôme :

Mme E. NANTEL et Cie, Marchandises sèches — C. E. LAFLAMME, Epicier — H. GAGNON, marchand de Chaussures — M. LAPORTE FILS, Boucher — ADELARD PRUDHOMME, Boulanger.

EXPLICATIONS — Avec chaque achat, vous recevrez un coupon d'égal montant. Quand vous aurez un montant de coupons suffisant pour être assuré, présentez-vous chez Dr Chs. T. de Martigny, à Saint-Jérôme, et il verra à vous assurer sans que cela vous coûte un sou.

J. CHS. LAROQUE

Successeur de N. B. BELANGER, ancienne place Cote

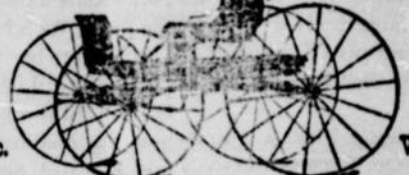
Moulin à Carder, Fouler, Teinturerie, Etc.

LAINES DE TOUTE ESPECE A VENDRE

RUE LABELLE - - ST-JEROME.

S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE

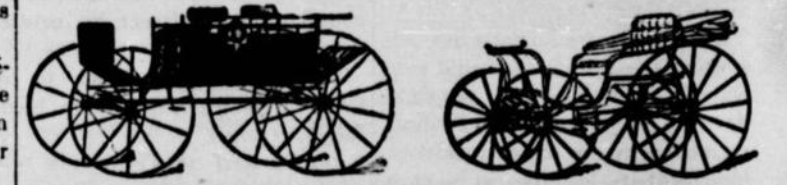
Ferronneries, Pointures, Vernis, etc.  Falence, Poterie, Verrerie

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes, coffres forts, aussi poêles, charbon, etc.

REPRESENTANT DE

LA CELEBRE FABRIQUE DE HARNAIS ET VOITURES

HENEY & Co., de Montreal.



Ces voitures sont garanties de 1ère qualité. M. LAVIOLETTE aura toujours en magasin un assortiment complet et des plus variés à des prix très bas. Voyez avant d'acheter ailleurs.

A l'enseigne du Godendard

RUE SAINT-GEORGES, près du Marché

S. G. LAVIOLETTE.

ST-JEROME.

CADIEUX & DEROME

IMPORTATEURS EN

Librairie, Tapisserie,

ETC., ETC.,

Éliteurs de la Bibliothèque Religieuse et Nationale et du Propagateur

1608, Rue Notre-Dame

MONTREAL.

Gaucher et Telmosse

IMPORTATEURS DE

Vins,

Liqueurs,

Epiceries

42, 244 et 246 rue Saint-Paul

MONTREAL.

LA BANQUE DU PEUPLE

ST. JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et retrait de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Traités et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde.

J. A. THEBERGE

Jérôme, 20 Mai 1886.

HOTEL RIENDEAU

58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER MONTREAL.

Cet hôtel de première classe qui était autrefois au No. 61 rue St-Gabriel, vient d'être transporté au No. 60 Place Jacques-Cartier.

Prix très modérés, cuisine française.

J. RIENDEAU, Propriétaire.

NOTES LOCALES

Lundi, un cheval de MM. Pépin et Villeneuve s'est tué à la Montagne du Sauvage à Ste-Agathe, en tombant d'une hauteur d'environ 200 pds à pic, entraînant avec lui un morceau de bois dans sa course vertigineuse.

Dimanche, un de nos desservants spirituels a béni une croix à la Côte St-Antoine. La foule présente était très considérable.

Le Club de pêche de St-Jérôme offre vingt piastres à toute personne qui dénoncera et amènera la conviction de tout infracteur qui pêche aux ruis dans le lac de l'Achigan à St-Hippolyte. Le Club portera plainte en son nom et se tiendra responsable des frais. Les abonnés du Nord à St-Hippolyte, sont spécialement priés de donner connaissance de cet avis aux riverains du lac l'Achigan.

Fourrure! Avantage extraordinaire chez I. A. Leduc. Marchand-Tailleur M. I. A. Leduc ayant eu l'avantage d'acheter un stock neuf de pelletteries à 45c. dans la piastre, est en position de vendre à 15 et 20 P. c. au-dessous du prix du gros. Vous trouverez à son magasin un bel assortiment de casques en Seal, Loutra, Mouton de Perse, Mouton gris, Baïte Seal, en Nutria, Oppoum, pour Dames et Messieurs. Collets en Loutra, Castor, Nutria, Alaska. Manchons en Seal, Alaska, Nutria, Mouton gris, etc. Hobes pour voitures, en chèvre, kangarou. Aussi capots en kid d'hiver, pour Dames et Messieurs.

Le tout sera détaillé au-dessous du gros N. B. — Toujours en magasin tweeds, serges, meltons pour pardessus, habillements à la portée de toutes les bourses, et faits à la satisfaction de tous.

Aussi, un assortiment de chaussures et claques à bas prix. Une visite est sollicitée et vous convaincre. Venez voir mes prix avant de faire vos achats.

I. A. LEDUC, Marchand-Tailleur

Bloc Richard, St-Jérôme. — Il y aura dimanche, 26 Novembre prochain, à l'Hôtel des Seigneurs Grues une gracieuse séance, donnée par les Petits Enfants de la Salle d'Asile. Nous sommes heureux d'en publier le programme: — Chanson — Léon et Catherine — Ode des petits — L'enfant de Gramme-re — L'orphelin — Dialogue des garçons — Léon d'histoire Soie — Danse aux rugons — Exercices musicaux — Chanson de remerciements. Nous engageons nos lecteurs à y assister.

Samédi, les Commissaires Scott et Lapierre, dans l'affaire Desroches vs Migué ont jugé que le Demeur devait perdre sa réclamation de tailleur pour façon d'habit, le Défenseur contestant l'habit en prétendant et prouvant qu'il n'avait pas la forme convenue, bien que l'habit ne fut pas complètement gâté.

L'approche des fêtes a donné un regain d'énergie à nos vitrines de commerçants, les sont vraiment superbes.

Nous avons le regret d'apprendre que Mme Aubry, épouse de l'hôtelier de ce nom autrefois de cette ville, s'est fait tuer le dix courant par les chars à Chicago.

A leur dernière séance des Commissaires d'Écoles, ont accepté les services de M. Henri Gignou comme professeur en remplacement de L. G. Robitaille, Eer. Ce dernier laisse notre ville pour s'occuper exclusivement des intérêts de l'Alliance Nationale. Nous lui souhaitons bon succès.

M. Valois, ingénieur du gouvernement provincial est monté mardi pour faire l'inspection du chemin de fer de Montfort.

Il est monté d'un coup cette semaine au nord de St-Jérôme, trois engins pour moulins à scier, dont un pour M. Joseph Par zau à la Chute aux Troisrues.

La semaine dernière il est entré à notre gare pour \$1020 45 de fret sur ce montant l'agent a collecté \$1018.13.

L'hôtel Beauieu exhibe un superbe portrait de l'abbé Nantel, supérieur du séminaire de Ste Thérèse dessiné par M. Joseph Beauieu étudiant en droit.

Une petite neige a saupoudré nos chemins deux fois depuis huit jours—mystérieux contraste! elle n'a vécu que ce que vivent les roses.

Mr Théodore Grignon vient de subir à Montréal les examens du Service Civil, nous lui souhaitons bonne chance.

On annonce que les travaux sont suspendus à la manufacture Dansereau en cette ville.

L'école de musique ouverte sous le patronage de la fanfare de St-Jérôme, a commencé ses cours, sous la direction de M. A. Magnan. Nous rappelons aux jeunes gens de notre ville qui voudraient apprendre la musique instrumentale qu'ils peuvent se faire inscrire les mardi et vendredi, à huit heures du soir, à la salle de musique, au palais de Justice.

Trois employés de la manufacture Craig ont loué l'établissement Limoges pour y fabriquer à leur compte des boîtes de pianos.

Nous avons le plaisir d'apprendre que le magnifique établissement de Mr Gibault épicer, sera ouvert au public la semaine prochaine; il vient de recevoir huit chars d'affaires de commerce, farine, sel, mélasse.

A la surprise générale nos concitoyens qui plaident avec les ébailleurs des "Hommes du jour" viennent de perdre leur procès à Ste-Scholastique.

M. R. Mailhot est l'heureux gagnant et possesseur d'un riche coffre-fort raffiné à Ste-Monique.

A la suite de nos commerçants M. Jos. Jolin est à se construire un spacieux établissement de commerce.

M. Nantel gardien de pêche du club de St-Jérôme pour le lac des Neufs, chargé de rechercher les infracteurs, n'a pas pu les découvrir encore, car en se flairant ils ont pris les jambes à leurs cols, mais il lui ont laissé un gros sac de sel, ce qui prouve qu'ils avaient l'intention de faire une jolie provision de truites.

La guillotine en Suisse

Le condamné de Lucerne

On écrit de Berne :

On va voir se dresser pour la seconde fois à Lucerne la guillotine noire, car cette affreuse machine est peinte en noir, sa vraie couleur. De 1868 à 1892, la Suisse n'avait plus exécuté un criminel. L'an dernier, ce fut Gatti, l'assassin de l'instinctrice Degen, qui ouvrit la série; il fut exécuté le 18 mars à l'intérieur de la prison de Lucerne. Il y avait vingt-quatre ans que pareil spectacle était épargné à la Suisse. Deux fois auparavant le grand conseil lucernois, qui exerce le droit souverain de grâce, s'était montré clément; il avait commué la peine d'un parricide et celle d'un père de famille qui avait torturé son enfant jusqu'à la mort.

L'exécution de Gatti, un Lombard place le grand conseil lucernois dans une situation difficile. Un cynique criminel lucernois a été condamné à mort: si le grand conseil commuait la peine, il s'exposerait au reproche d'être plus clément aux indigènes qu'aux étrangers.

En effet, un condamné lucernois attend l'arrêt de la cour suprême: c'est Keller, un jeune cultivateur aisé, qui a tué sa servante dans des circonstances particulièrement odieuses. Il voulait épouser la fille d'un riche paysan. La jeune Marie Naef, sa servante, était enceinte de ses œuvres.

Il s'étourdît en avalant de l'eau-de-vie, puis, pénétrant dans la chambre de la victime, il lui jeta son tablier sur le visage et l'assomma à coups de marteau. Pour détruire les traces du crime, il mit le feu à la maison.

Les voisins accoururent, le feu fut éteint, le corps de Marie Naef fut retrouvé presque carbonisé mais les fractures du crâne furent relevées, Keller fut arrêté et avoua le crime.

Par deux fois il a tenté de s'échapper. La première fois pendant qu'on le conduisait chez le photographe. La seconde fois, il y a un mois, au moment où un gardien entrant dans sa cellule, il l'assomma à moitié et l'étranglait sur son lit, lorsque la femme du goélier accourut et appela à l'aide. Peu d'instants après cette nouvelle tentative d'assassinat, le misérable tenta de souvrir la gorge avec les débris d'une cruche à eau. Il est actuellement en voie de guérison, mais il n'a pu encore comparaître devant la justice à propos de cette dernière tentative de meurtre.

La cour suprême va se réunir. Le défenseur de Keller cherche en vain dans les méfaits du sinistre malfaiteur l'ombre d'une circonstance atténuante, elle sera obligée de confirmer les deux arrêts de la cour, et il ne restera plus que le vote du grand conseil, qui a lieu au scrutin secret par boules noires ou blanches. Keller a prononcé lui-même sur son sort; il n'y a aucun doute: le lendemain du vote du grand conseil il sera exécuté à l'intérieur de la prison de Lucerne par le bourreau argovien Mengis, de Reinfeld.

La Compagnie d'Imprimerie du "Nord" PUBLIE A ST-JEROME, P. Q.

LE NORD JOURNAL HEBDOMADAIRE

ABONNEMENT \$1.00

Nous exécutons, à bien bon marché, toute espèce d'ouvrages, tels que :

- Circulaires, Livres, Brochures, Pamphlets, Affiches, Programmes, Cartes de visite, Cartes d'affaires, Entêtes de compte, Pancartes, Blancs de toutes sortes, Etiquettes, Etc., Etc., Etc.

Commandes Promptement Exécutées, Caractères de Luxe.

LE MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS.

A VENDRE

BOUTIQUE DE BARBIER-COIFFEUR avec 3 chaises patentes, un grand miroir de 10 x 4 pds. 38 abonnés, clientèle de 1ère classe. Le propriétaire se charge d'enseigner le métier en six mois à celui qui achètera. C'est établiement et à vendre pour cause de santé. S'adresser au bureau du "Nord", St-Jérôme.

CANADA, Province de Québec, District de Terrebonne, No 232.

COUR DE CIRCUIT. "The James Robertson Company Limited" corps politique incorporé ayant son principal bureau et place d'affaires dans la cité et le district de Montréal. Demanderesse.

John Raitt, ferblantier de la ville de Lachute, dans le district de Terrebonne, et Thos. R. Raitt ferblantier, ci-devant du même lieu, mais actuellement en pays inconnu.

Il est ordonné au défendeur Thos. R. Raitt, de comparaître en cette cause, dans les deux mois à compter de la dernière publication du présent avis.

Ste-Scholastique, 6 Novembre 1893. J. A. C. ETHIER, Dép. P. C. S.

G. E. BAMPTON, Avocat de la Demanderesse.

CANADA, Province de Québec, District de Terrebonne, No 508.

COUR SUPÉRIEURE. "The James Robertson Company Limited", corps politique et incorporé ayant son principal bureau et place d'affaires dans la cité et le district de Montréal. Demanderesse.

Thos. R. Raitt, ferblantier de la ville de Lachute dans le district de Terrebonne, mais actuellement absent en pays inconnu.

Il est ordonné au défendeur Thos. R. Raitt, de comparaître, dans les deux mois à compter de la dernière publication du présent avis.

Ste-Scholastique, 6 Novembre 1893. J. A. C. ETHIER, Dép. P. C. S.

G. E. BAMPTON, Plaintiff's Attorney.

A Vendre

Une magnifique terre située à deux milles du village de la Conception et à deux milles du dépôt, d'une contenance de 236 acres, dont 100 acres en culture et le reste tout en beau bois, belle scierie de 2000 érabes. Maison d'habitation, écuries, remises, etc. Instruments de toutes sortes. Pour tout renseignement s'adresser à JOHNNY CAUTHIER, La Conception.

A Vendre

Une magnifique terre de la contenance de 90 arpents, située à un mille de l'église de St-Jérôme. Pour tout renseignement s'adresser à ISIDORE VÉZEAU, St-Jérôme.

J. E. PARENT

NOTAIRE, COMMISSAIRE, ETC. ST-JEROME. Achat et vente d'immeubles sur commission. Annonces gratuites. Prêts d'argent. Liquidation de faillites. Assurances sur la vie et contre le feu. 19-10-93-1a

Bonne Nourriture Digestion - Mine

sont intimement liées — et pratiquement inséparables. Quoique le fait soit souvent ignoré, il est vrai, néanmoins qu'une bonne mine est une impossibilité sans une bonne digestion, qui, à son tour, dépend de la bonne nourriture. Il n'existe pas de cause plus commune d'indigestion que le saindoux. Que les ménagères intelligentes fassent usage de la



La Nouvelle Graisse à Frire Végétale,

et le substitut du saindoux, et ses joues ainsi que celles de tous les membres de sa famille deviendront, c'est plus que probable,

"Comme une Rose dans un Champ de Neige."

La COTTOLÉNE est pure, délicate, saine et populaire. Essayez-en.

Préparée seulement par N. K. Fairbank et Cie, Rues Wellington et Anne, MONTREAL.

Le Limment Anglais contre l'éparpillement pour chevaux, entretient toutes bosses dures, ulcères et calluses, éparvin sanguin, Corbes, E-quilles, Eblouissements, Fou lures, et toutes maladies de la Gorge, etc. Épargnez \$30 en faisant usage d'une bouteille. En vente chez le Dr. E. N. Fournier pharmacien, St-Jérôme.

Rebecca Wilkinson, de Brownsvalley, Ind., dit: "J'étais dans une condition de, séparante durant trois ans malade de faiblesse, d'estomac, dyspepsie et indigestion, lorsque je fis l'essai d'une bouteille de "South American Nervine", qui me fit plus de bien que la valeur de 50 dollars de tous les médecins durant ma vie. Je conseille à toutes les personnes fatiguées de faire usage de ce précieux remède que je considère par son efficacité. L'essai d'une bouteille vous convainquera. — Vendu par le Dr. E. N. Fournier, pharmacien, St-Jérôme.

AVIS PUBLIC

La Corporation de la ville de St-Jérôme, dans le comté et district de Terrebonne, incorpore sous le Code Municipal, s'adressera à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une charte spéciale, dans le but de l'incorporer en ville, et de lui conférer des pouvoirs spéciaux; la dite charte se rapportant particulièrement au terri oire organisé, au nom de La Corporation, à sa constitution pour les fins scolaires, au mode d'élection, aux qualifications du maire et des conseillers, aux emprunts, collection des taxes, taxation, consolidation de la dette, etc., et autres matières.

MATHIEU et NANTÉL, Procureurs de la Requérante, St-Jérôme, 15 septembre 1893.

— ENVOYEZ VOS —

Pommes, Patates, Beurre, Fromage, Œufs, Volailles, Feves, Paux, etc.

SHAW & SIMPSON

RECEVEURS ET EXPORTATEURS DE PRODUITS DE LA CAMPAGNE

100 ET 102 RUE FOUNDLING MONTREAL, Can.

Et recevez les PLUS HAUTS PRIX en argent. Ils achètent sur-le-champ ou sur commission pour 24 pour 100.

Lois par wagons, une spécialité. Envoyez pour leur liste de prix. En rapport avec Londres, Angl., et New-York, E.-U. A.

BONNE OCCASION — 2 jolies maisons à vendre dans le bas de la ville. S'adresser à FRED. GIROUX, St Jérôme.

BELLE PROPRIÉTÉ à vendre à de bonnes conditions. Située Monté Montigny. S'adresser à J. B. LEBRUN, St-Jérôme

P. F. E. PETIT NOTAIRE

Coin des Rues St-Georges et Ste-Anne Au magasin de fer Trébillé Côte à Cie.

On demande un jeune homme bien recommandé pour apprendre le métier de barbier-coiffeur. S'adresser à J. E. ALLARD, Pont de fer, St-Jérôme.

On demande 25 filles. S'adresser à la CIE DE PAPIER ROLLAND.

LA CELEBRE Cremeuse Perfectionnée, NARCISSE BELISLE FERBLANTIER

de St-Jérôme, ayant acheté le droit de manufacture pour le comté de Terrebonne à aujourd'hui en mains plusieurs de ses Crémeuses qu'il peut fournir aux cultivateurs à de très bonnes conditions.

On peut voir des échantillons de ses crémeuses à son magasin en aucun temps. Ceux qui veulent se procurer une bonne crémeuse n'ont qu'à s'adresser à

N. BELISLE, Ferblantier, Plombier et Couvreur, RUE ST. JEROME.

N.B.—Réparages de toutes sortes exécutés avec soin et à très bas prix.

PEPIN, VILLENEUVE & CIE., TOUJOURS EN MAINS :

Epinette, Pin, Pruche, Cèdre, Bois préparé de toute épaisseur, Bois franc, Bois blanc, Lattes, Moulures, Bardeaux sciés, Clapboard, Douves et Fonds de baril.

DR. J. E. PREVOST, RUE LABELLE, ST-JEROME.

Les Eruptions de la Peau ou les Grevasse de toutes sortes, sur les personnes ou les animaux, sont guéries en 30 minutes par la LOTION SANITAIRE DE WOODFORD. Elle n'a jamais failli. Garantie par le Dr. E. N. Fournier, pharmacien, St-Jérôme.

PIANOS

DE BOWMANVILLE, ONT. Métaillés et Diplômés aux principales Expositions Universelles PHILADELPHIE, 1876—Médaille Internationale et Diplôme d'Honneur LONDRES, 1876—Premier Prix. AUSTRALIE, 1877—Premier Prix. PARIS, 1878—Médaille Internationale et Diplôme d'Honneur MONTREAL, 1886—Premier Prix et deux Diplômes d'Honneur. ANVERS, 1885—Grand Diplôme d'Honneur.

100 PREMIERS PRIX

Aux Expositions dans différentes parties du monde.

Si vous désirez vous procurer un instrument de première qualité, à un prix modéré, ne manquez pas de venir examiner ces instruments ou d'écrire pour informations. Comme je n'ai pas d'agents, veuillez vous adresser directement au magasin afin d'acheter à meilleur marché.

LE N. PRATTE

1676 NOTRE DAME MONTREAL Seul importateur des Pianos HAZELTON, FISHER ET DOMINION, et des Orgues

FONDERIE DUMONTVILLE

ST. JEROME Palissades en fer et en fonte. Variété d'ornements pour cimetières. Tournage, Planage, Taraudage, etc. Ouvrage de machineries en général exécuté sur commande.

Vieille fonte reçue en échange à raison de 60 cts les 100 lbs.

ALF. A. LAVIOLETTE.

CHS. DE MARTIGNY, agent d'assurances, St-Jérôme



CHEMIN DE FER LE GRAND NORD.

Les trains voyagent comme suit sur ce chemin de fer, et se raccordent à ceux du Pacifique, à la gare de St-Jérôme tous les jours excepté le dimanche.

Allant à l'ouest. 5.15 A. M.—Départ de New-Glasgow à 5.45, de Ste-Sophie à 6.00, arrivant à la Jonction de St-Jérôme à 6.30, et à Montréal, par le Pacifique à 8.30 a. m.

Allant à l'est. 5.30 P. M.—Départ de Montréal, par le Pacifique, de la Jonction St-Jérôme à 7.05, de Ste-Sophie à 7.29, arrivant à New-Glasgow à 7.37.

Les jours de marche, le mardi et le vendredi, le prix du passage entre toutes les stations sur ce chemin et Montréal est \$1.25, Prix modérés pour le transport du fret. Bureau principal, No 160, rue St-André, Québec.

J. G. SCOTT, Gérant gen. et secrétaire. ALEX. HARDY, Agent gen. du F. et des P. QUÉBEC, le 5 juin 1893.

CHICAGO! L'Agence Canadienne de Chicago

77 et 79 CLARK ST. EN FACE DE L'HOTEL DE VILLE

Sous le patronage du clergé et de St Jean Baptiste, pour recevoir et donner toute l'accommodation possible aux Canadiens et aux Français qui visiteront l'exposition.

Pr. spectus et Guide de Chicago de l'agence en français, expédié au Canada et en Europe, par malle, sur réception de 15 centins en timbres-poste.

CHAMBRES, RESTAURANT, SERVICE DE VOITURES, Etc, Etc, sous le contrôle absolu de l'agence.

ECONOMIE POUR TOUS. VOIR PROSPECTUS

L. S. N. ECREMENT, Secrétaire.

L. CONTANT, MAGASIN DE MODES

Marchandises sèches, Chapeaux pour Dames et Messieurs, etc.

Chapeaux garnis gratuits. M. Contant s'est assuré les services d'une modiste de première classe.

RUE ST-GEORGES, près du Marché.

CHS. GODMER, NOUVEAUTES

Rue St-Jerome

Montreal Business College

(FONDÉ EN 1864) Situé au coin de la rue Craig et Carré Victoria, Montréal,

est une des grandes institutions d'éducation commerciale les plus complètes et les plus hautement patronnées de l'Amérique.

Les cours commerciaux qui y sont donnés sont sérieux et fort dans chaque branche particulière, tel que démontre par les milliers d'étudiants qui y sont passés et sont maintenant devenus des hommes d'affaires éminents.

La clavographie (typewriting), et la sténographie française et anglaise, que l'on y enseigne sont bien appréciées par tous ceux qui ont profité des avantages qu'elles procurent. Plusieurs des anciens étudiants occupent maintenant les plus hautes positions qui soient accessibles à un sténographe et sont à la tête des gens de leur art.

Le personnel d'enseignement consiste en huit professeurs permanents, et le département des dames est confié à la direction de femmes d'expérience.

Montreal offre d'incontestables facilités pour l'entrée dans les affaires et ceux qui désirent parfaire leur éducation commerciale ne doivent pas perdre de vue ce grand avantage.

Tous les prospectus illustrés et contenant toutes les informations voulues seront expédiés gratis sur simple demande.

Adressez DAVIS & BUIE, Business College, Montreal, Canada

FEUILLETON.

AU PAYS

— des —

ESCLAVES

XII

Cependant Nyémœna, transportée de joie à la pensée qu'elle allait revoir la mission et l'orphelinat, marchait avec ardeur, suivie de toute la tribu que Daouda guidait. Toutefois la vierge noire de venait par instant pensive... et de grosses larmes jaillissaient alors de ses yeux elle se demandait dans ces moments de tristesse, ce qu'étaient devenus ses sœurs, son frère Caniata, tous les survivants de sa tribu, les Pères blancs, la mère et la sœur du martyr Noé et le capitaine Joubert... Si elle n'allait ne plus retrouver aucun de tous ceux qu'elle avait connus et aimés !... A ces pensées, une angoisse inexprimable s'emparait de son âme et elle se sentait défaillir. Mais levant les yeux au ciel et invoquant Marie, elle reprenait confiance, car il lui semblait entendre, elle aussi, une voix secrète qui lui disait au cœur :

Va ! Tu les retrouveras tous !... La tribu de Mtésé passa la nuit dans le lit d'un petit torrent desséché, sous les lianes et parmi les roseaux. Le lendemain, au premier chant de la fauvette, elle se remit en marche ; Daouda comptait arriver sur l'emplacement de l'ancien village des Wabikari, au moment où l'ombre des grands palmiers s'allonge, quand le soleil descend sur le mont Shamato.

Vers le milieu du jour les voyageurs arrivèrent en face d'une petite colline boisée au sommet de laquelle ils aperçurent tout à coup plusieurs lions. Aussitôt les compagnons de Mtésé se disposèrent en cercle et gravirent la colline en se rapprochant de plus en plus les uns des autres. Resté dans la plaine avec Nyémœna et Mtésé, Daouda vit l'un des lions posé sur un quartier de roche qu'entourait le cercle des noirs, actuellement fermé de toute part, et lui envoya un coup de fusil : la balle atteignit le rocher ou l'animal était assis. Le lion mordit l'endroit que le projectile avait frappé, comme un chien mord la pierre ou le bâton qui lui a été jeté ; puis s'enfuyant, d'un bond il franchit le cercle d'hommes qui s'ouvrit à son approche, et il s'échappa sans blessure ; les noirs, contre leur habitude, n'avaient pas osé l'attaquer. Le cercle fut bientôt reformé ; deux autres lions y apparurent ; mais cette fois Daouda n'osa pas tirer dans la crainte de frapper l'un des hommes qui les entouraient, et qui leur pernaient encore de s'enfuir sains et saufs. Si les indigènes avaient agi suivant la coutume de leur pays, les lions auraient été tués à coup de lances au moment où ils essayaient de s'échapper ; mais nos chasseurs ne firent pas même usage de leurs armes. Voyant qu'ils ne se décidaient pas à l'attaque, Mtésé donna l'ordre du départ et ils reprenaient leur chemin, lorsqu'en tournant la colline, Daouda aperçut un des lions posé sur un quartier de roche comme le premier, mais cette fois tapi derrière un buisson ; il était environ à trente pas de l'animal. Il le visa attentivement au corps à travers les broussailles et lui envoya une décharge. Mtésé clailait lui passer le troisième fusil quand les noirs s'écrièrent.

— Il est touché ! Il est touché ! Allons à lui ! Derrière le hallier Daouda n'apercevait que la queue du lion, qu'il dressait avec colère ; et se retournant vers ceux qui accouraient,

il leur dit d'attendre qu'il eût déchargé le troisième fusil. Mais soudain, il entendit pousser un cri de terreur ; il tressaillit, leva les yeux et il vit le lion qui s'élançait sur lui...

Daouda se trouvait sur une petite éminence, le lion le saisit à l'épaule et ils roulèrent ensemble jusqu'au bas du coteau. Regardant à son oreille d'une horrible façon, il l'agita vivement comme un basset le fait d'un rat. Ce te secousse plongea le brave noir dans la stupeur que la souris semble ressentir après avoir été secouée par un chat sorte d'engourdissement où l'homme menacé n'éprouve ni sentiment de l'effroi, ni celui de la douleur, bien qu'il ait parfaitement conscience de tout ce qui lui arrive ; un état pareil à celui des patients qui, sous l'influence du chloroforme, voient tous les détails de l'opération, mais ne sentent pas l'instrument du chirurgien.

Le lion avait l'une de ses pattes sur le derrière de la tête de Daouda ; en cherchant à se dégager de cette pression, le colosse se retourna et vit le regard de l'animal dirigé vers Nyémœna, qui le visait à une distance de cinq pas à peine... L'animal abandonnant alors Daouda, bondit vers la vierge noire, qui lâcha la détente... Au même instant, la première balle qu'il avait reçue produisant son effet et celle de Nyémœna l'ayant frappé en plein poitrail, le lion tomba foudroyé. Tout cela n'avait duré qu'un moment, et Daouda en était quitte pour quelques blessures sans gravité. Nyémœna fut entourée et chaleureusement complimentée pour ce coup de maître, puis la caravane se mit en route. Nul autre incident ne vint troubler sa marche et quelques heures après, selon le calcul de Daouda, elle arrivait en présence du nouveau village dont nous avons donné la description.

— Dieu ! s'écria Nyémœna en tombant à genoux, et en fondant en larmes, à la vue de la croix du Calvaire et de celle de la chapelle, et aussi en voyant flotter le drapeau de la France et la bannière pontificale au sommet du fortin, dans le fond de cet harmonieux ensemble, Dieu ! est-ce un rêve ?... Daouda était stupéfait.

Quelle transformation depuis trois mois !... La caravane s'était arrêtée et regardait, toute surrie, ne sachant à quoi attribuer l'émotion du colosse et de la vierge noire ! Celle-ci se releva et allait donner quelques explications à Mtésé et aux siens, lorsqu'une grande clameur s'éleva dans le village ! — Les esclavagistes !... Les esclavagistes !... Aux armes ! Aux armes ! Vive la liberté ! Aussitôt, du fortin l'on vit accourir, la carabine au poing, une centaine de noirs précédés du capitaine Joubert. A cette vue, la caravane entière se débanda, et les noirs se disposaient à prendre la fuite, quand Nyémœna les retint d'un mot :

— C'est le capitaine blanc dont je vous ai parlé, ne craignez rien ! Les anti-esclavagistes se furent bientôt rendus compte de la méprise des habitants du village qu'ils avaient mission de défendre, et le capitaine Joubert s'avança au-devant des étrangers. Nyémœna marcha à sa rencontre, et bientôt se jeta à ses pieds en lui baisant les mains ; — Vous ?... s'écria le capitaine Joubert, vous, Nyémœna ?... — Oui !... murmura la vierge noire dans un sanglot. Dieu et notre Mère blanche du ciel m'ont reconduite ici. — Ah ! Dieu soit loué ! dit Joubert avec enthousiasme ; mais relevez-vous, Nyémœna, ajoutez-t-il ; vous êtes chrétienne, et par conséquent mon égale... et il tendit la main à la négresse pour la relever. — Et mes sœurs ?... demanda-t-elle. — Sauvées ! Nyémœna. — Et Caniata ?... — Sauvé aussi ! ils sont ici, tous, et tous ont été déivrés. — O mère blanche du ciel, merci ! merci ! Bientôt tout le village accourut, et Nyémœna se jeta tour à tour dans les bras de ses sœurs et dans

les bras de Caniata, qui pleurait comme un petit enfant...

(A suivre.)

Quelques bons conseils

Les personnes alcooliques

Les personnes portées à s'acoiler doivent manger beaucoup de fruits. Le fruit détruit le désir de se livrer aux boissons alcooliques. Les oranges, les pommes surtout sont renommées à cet égard ; leur désir de boire diminue jusqu'à ce qu'enfin il soit éteint complètement.

Pour conserver les pieds chauds

Si vous voulez conserver les pieds chauds, ne vous chauffez pas étroitement. Les bottes et les souliers trop étroits empêchent par la pression la libre circulation du sang ; mais si, au contraire, les chaussures n'embrassent pas les pieds de trop près, l'espace laissé entre le soulier et le bas fournit une bonne provision d'air chaud. De plus, ne gardez jamais des chaussures humides. Beaucoup de gens croient que, si les souliers ne sont pas positivement humides il est inutile de les changer ; c'est une erreur, car lorsque la moindre humidité est absorbée par la plante des pieds, cette évaporation prend la chaleur du pied lui-même et la transpiration est arrêtée. On peut s'en rendre compte en constatant qu'au bout de quelques minutes les pieds sont froids et que le soulier paraît absolument sec.

Valeur nutritive des huîtres

L'huître acquiert sa plus grande valeur nutritive dans les derniers mois de l'été et c'est au commencement de l'automne qu'elle a acquis ces qualités, qui la rendent chère au palais des gourmets.

Une pinte d'huître contient, en moyenne, la même quantité de matières nutritives qu'une pinte de lait, qu'une livre de bœuf maigre, qu'une livre et demie de morue ou que les deux tiers de pain. Mais si la quantité de matières nutritives est presque la même, la qualité varie beaucoup.

La viande maigre, le poisson contiennent surtout des substances qui servent à la formation des tissus, comme les os, les muscles, les tendons. Le pain contient peu de ces matières : il est formé surtout d'amidon et de quelques corps gras ; ces substances servent à produire la chaleur et la force musculaire.

L'huître contient une quantité considérable des principes qui servent à former les tissus, mais elle contient en plus grande partie, les éléments qui produisent la force et la chaleur.

Pour sa composition et ses propriétés, l'huître se rapproche beaucoup du lait ; c'est presque un aliment complet — Il forme les tissus répare les pertes, augmente la force et la chaleur animale.

DR L. E. FORTIER

— D'après un article officieux paru dans le Temps, de Paris, M. Dupuy, président du conseil, n'attendrait pas que la chambre des députés l'interpelle sur le programme politique du gouvernement. De l'ouverture de la session, il signalera à l'assemblée les différentes réformes qui ont été discutées par la chambre précédente, mais il ne parlera pas de la révision de la constitution ni de la séparation des Eglises et de l'Etat.

ON TRIAL FOR 90 DAYS. The finest, completest and latest line of Electrical Appliances in the world. They have never been so good and so cheap. We are so positive of it that we will back our belief and send you any Electrical Appliance now in the market and you can try it for Three Months. Largest list of testimonials on earth. Send for book and Journal Free. W. T. Lee & Co., Windsor, Ont.

BONNE OCCASION — Voitures à vendre, à Bon marché : Un Carrosse pour un ou deux chevaux ; Une charette (dog cart) S'adresser à S. J. B. ROLLAND, St-Jérôme.



A LA DERNIERE PERIODE.

Le Rev. J. C. Bergen rend témoignage sur ce qu'il a dit : " James Rooney qui souffrait de la danse de St. Guy à la dernière période fut soigné durant un an et quart par le moyen de plusieurs médicaments sans aucun résultat. Deux bouteilles de Tonic Nerveux du Père Koenig l'ont parfaitement guéri."

L'EXPERIENCE D'UN CURE CANADIEN.

Je suis heureux de pouvoir rendre mon témoignage sur l'excellence du Tonic Nerveux du Père Koenig souffrant depuis longtemps d'une débilité nerveuse due à la Dyspepsie, j'ai éprouvé un changement radical en moi en faisant usage de ce remède ; non seulement sur les nerfs mais la dyspepsie disparait promptement. Avec ce remède on obtient des guérisons remarquables chez quelques-uns de nos confrères. Je le conseillerais tout à fait effectif et propre à guérir toutes les maladies nerveuses et celles provenant de la même cause. J. R. LAFLECHE, Curé

GRATIS

Le remède a été préparé par le Père Koenig, de St-Jérôme, Québec, et est actuellement en vente chez M. G. Lavolette, 14, rue St-Jérôme, Québec.

KOENIG MED CO. CHICAGO, ILL.

A vendre par les Droguistes à St-Jérôme : 6 pour \$5.

Au Canada, par SAUNDERS & Co., London, Ont.; E. LEONARD, Montréal, Québec; LA ROCHE & Cie, Québec.

AGENCE DE ST-JEROME

pour les moulins à coudre Singer perfectionnés, pour toutes sortes d'ouvrages. Conditions faciles, paiement à la semaine. GASTON BEAULIEU, Hôtel Beaulieu, St-Jérôme.

FABRIQUE DE

Meubles et de Rouets



P. L. Y. VEZINA

RUE ST-JEROME ST-JEROME

MAGASIN

(En face de l'Hôtel Barsalou)

Sideboards, Tables, Canapes, Chaises, Sets de salon, Sets de chambre, etc., etc. Rouets, Moulins à laver, etc., etc.

Toujours en mains, Bois préparé pour bâtisses, tels que Moulures et ornement. Découpage, Plâtrage, Fixtures, et se chargera aussi de tous ouvrages quelconques y compris menuiserie de maisons et d'église, etc., etc.

Achats de bois de toutes sortes, soit secs ou en bilots, au plus haut prix.

Avec Moulin de M. G. LAVOLETTE, Voisin de M. Pepin.

Le chemin est ouvert en face de la montée de Montigny.

5 a. 1 a

L. G. Robillard,

LIBRAIRE

RUE ST-GEORGES

ST-JEROME.

J'ai l'honneur d'annoncer au public que tout en faisant le commerce de librairie, je m'occuperai activement des assurances sur la vie et contre le feu. Que ceux qui ont l'intention d'assurer leur vie s'adressent avec confiance à L. G. Robillard qui représente

"L'EQUITABLE"

une des plus fortes et des meilleures assurances sur la vie.

Favorisez l'Industrie Nationale

ET PROFITEZ DE

L'AVANTAGE EXCEPTIONNELLE

OFFRIR LA

LIBRAIRIE

J. B. ROLLAND & FILS

6 a 14, rue Saint-Vincent.

MONTREAL.

Qui avec les produits de sa MANUFACTURE DE PAPIER A ST-JEROME, édité sur un bien meilleur papier que précédemment tous ses livres classiques ; fabrique une énorme quantité de cahiers dans tous les formats, ainsi que toute espèce de

PAPIERS A ECHIRE

PAPIER ECOLEURS,

PAPIER FOULSCAP,

des administrations,

PAPIER A LETTRES,

PAPIER BILLET,

FACTURES,

ETATS DE COMPTES, MEMORANDUMS, FEUILLES DE LETTRES ETC., ETC.

Devant toute concurrence dans les prix et la qualité.

Le Grand Remède américain du Sud POUR L'ESTOMAC ET LE FOIE NERVINE TONIC

LA PLUS ETONNANTE DECOUVERTE MEDICALE DU SIECLE

DERNIER — IL EST BON ET DOUX A PRENDRE ET AUSSI PUR QUE LE MEILLEUR LAIT.

Ce merveilleux NERVINE TONIC a été dernièrement introduit dans ce pays par la Grande Compagnie de médecine de l'Amérique du sud, et cependant sa grande valeur est connue depuis longtemps par les habitants de l'Amérique du Sud qui ne reposent leur confiance que dans ce grand remède pour se soulager de toutes les maladies dont ils sont frappés.

Ce grand remède de l'Amérique du sud possède des pouvoirs et des qualités jusqu'ici inconnus dans la profession médicale. Cette médecine a complètement résolu le problème de la guérison de l'indigestion Dyspepsie, Maladie du Foie, et les maladies générales du système nerveux. Il guérit aussi toutes les maladies de faiblesse sous toutes les formes. Il opère ces guérisons par son grand pouvoir et par les grandes qualités curatives qu'il possède sur les organes digestifs de l'estomac, du foie et des intestins. Pas un seul remède ne peut être comparé à ce grand et merveilleux Nerveine Tonic pour refaire et renforcer les forces de la vie du corps humain et pour renouveler une constitution ébranlée. Il est aussi d'une plus grande valeur réelle et permanente pour le traitement et la guérison des maladies de poumons que tous les remèdes contre la consommation déjà en usage sur ce continent. C'est une guérison merveilleuse des maladies nerveuses des femmes de tout âge. Les femmes qui approchent cette période critique où il se fait un engagement dans la vie ne devraient pas manquer de faire usage de ce grand remède, presque constamment pendant deux ou trois ans. Il leur fera passer le temps sans danger en bonne santé. Ce grand fortificateur est d'une valeur inestimable aux personnes âgées et aux infirmes, parce que ses qualités leur donneront un surcroît de forces vitales. Il ajoutera dix à quinze ans à la vie de ceux qui feront usage d'une demi-douzaine de bouteilles de ce remède chaque année.

GUERIT

Sensibilité des nerfs — Prostrations nerveuses — Mal de tête nerveux Faiblesse féminine — Toutes maladies des femmes — Frissons nerveux Paralyse — Paroxysme nerveux — Etouffements nerveux — Bouffées de chaleur — Palpitation du cœur — Dépression mentale — Manque de sommeil — Danse de St. Vitus — Sensibilité nerveuse du vieill âge Névralgie — Douleur au cœur — Douleur dans le dos — Santé chancelante — Constitution ébranlée — Débilité du vieill âge — Indigestion et dyspepsie — Poids et sensibilité dans l'estomac — Perte d'appétit Cauchemars — Etourdissements et bruit dans les oreilles — Faiblesse dans les extrémités et perte de connaissance — Pauvreté du sang Clous et furoncles — Scrofules — Enflures scrofuleuses et ulcères — Cop-omption et Catarrhe des poumons — Brouche et toux chronique Maladie des poumons — Diarrhées chroniques — Enfants délicats et scrofuleux — Maladie des enfants pendant l'été — Toutes ces maladies et beaucoup d'autres ont été guéries par ce merveilleux remède.

Maladies Nerveuses

Pour guérir toutes les classes de maladie, aucun remède n'est comparable au NERVINE TONIC qui est bon à boire, ne fait aucun tort dans ses effets sur les enfants, les vieillards ni sur les personnes les plus délicates. Les neuf dixièmes des maladies dont la famille humaine hérite dépendent du système nerveux et de la mauvaise digestion. Quand il y a insuffisance de nourriture nerveuse dans le sang, un état général de débilité des nerfs en est le résultat. Des nerfs sans nourriture, comme des muscles sans nourriture deviennent forts lorsque le vrai genre d'aliments leur est donné et mille douleurs disparaissent aussitôt que les nerfs recouvrent la santé. Comme le système nerveux doit fournir toute la force vitale au corps, c'est le premier à souffrir du manque de nourriture. La nourriture ordinaire ne contient pas assez du genre de nutrition qui convient à notre manière de vivre et aux fatigues que nous imposons aux nerfs. Pour cette raison, il devient nécessaire de soigner les nerfs. Cette récente production du continent sud américain a été trouvée, par analyse, contenant les éléments essentiels desquels est formé le tissu des nerfs. Ceci explique son pouvoir magique de guérir tous les dérangements nerveux.

Crawfordsville, Ind., 20 Août 1886.

A la Grande Cie de Médecine américaine du Sud,

Messieurs,

Je désire vous dire que souffrir plusieurs années d'une maladie très sérieuse de l'estomac et des nerfs. J'ai essayé tous les remèdes dont j'ai entendu parler mais rien ne m'a fait de bien jusqu'à ce que je sois informé d'essayer le Nerveine Tonic et depuis que j'ai fait usage de quelques bouteilles, je dois dire que je suis surpris de son pouvoir merveilleux pour guérir le système nerveux en général. Si chacun connaissait la valeur de ce remède, vous ne pourriez pas suffire aux demandes.

J. A. HARDEE,

Ex-trésorier du comté de Montgomery.

Une Guérison assermentée de la danse de St-Vitus

Crawfordsville, Ind., 19 mai, 1886.

Ma fille, âgée de douze ans, souffrait depuis plusieurs mois de la danse de St-Vitus. Elle était comme un squelette, ne pouvait ni marcher ni parler et ne pouvait boire que du lait. Je la portais comme un enfant. Les médecins et les voisins attendaient sa mort de jour en jour. J'ai commencé à lui donner le Nerveine Tonic et les effets ont été très surprenants. Dans trois jours, elle était bien de ses nerfs et prenait des forces rapidement. Quatre bouteilles l'ont complètement guérie. Je recommande le Nerveine Tonic à tout le monde et je pense que c'est la plus grande découverte médicale.

Mme W. S. ENSMINGER,

Etat de l'Indiana, Comté de Montgomery,

Assermenté devant moi, ce 19 mai 1887

CHS. M. TRAVIS, Notaire public

Indigestion et Dyspepsie

Le Grand NERVINE TONIC Américain

Que nous offrons aujourd'hui est le seul remède absolument infaillible pour guérir l'indigestion, la Dyspepsie, et les symptômes et horreurs qui sont le résultat des maladies et de la faiblesse de l'estomac humain. Une personne affligée d'une maladie d'estomac ne doit pas se passer de ce remède d'une valeur inestimable, car l'expérience et le témoignage de milliers de personnes prouvent que c'est le remède et le seul remède capable de guérir telle maladie — Il n'y a pas de cas de maladies d'estomac assez grave pour résister au grand pouvoir du Nerveine Tonic Américain.

EN VENTE EN GROS ET EN DETAIL CHEZ

Dr E. N. FOURNIER

St-Jérôme.